



BAREME DES PRIX
POUR LES DEMANDES COMPLETES DE RACCORDEMENT EFFECTUEES EN 2015
 (Arrêté du 19 mai 2011)

CONTRAT D'ACHAT POUR LES INSTALLATIONS VALORISANT LE BIOGAZ
(BG11)

La valeur de K au 01/01/2015 est de : 1,06533

Installation de stockage de déchets non dangereux ISDND:

Puissance maximale installée	Tarif T (en c€/kWh)	
	en France métropolitaine	dans un D.O.M. ou dans la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon
Inférieure ou égale à 150 kW	10,382	11,420
Entre 150 kW et 2 000 kW	Interpolation linéaire ¹	Interpolation linéaire ²
Supérieure ou égale à 2 000 kW	8,652	9,517

1) prix = {8,121 + [(9,745 - 8,121) x (2000 - Pmax) / (2000 - 150)]} arrondi à 3 décimales x 1,06533 arrondi à 3 décimales
 2) prix = {8,933 + [(10,720 - 8,933) x (2000 - Pmax) / (2000 - 150)]} arrondi à 3 décimales x 1,06533 arrondi à 3 décimales

Installation autre que stockage de déchets non dangereux :

Puissance maximale installée	Tarif T (en c€/kWh)	
	en France métropolitaine	dans un D.O.M. ou dans la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon
Inférieure ou égale à 150 kW	14,243	15,668
égale à 300 kW	13,498	14,848
égale à 500 kW	12,976	14,273
égale à 1 000 kW	12,443	13,687
Supérieure ou égale à 2 000 kW	11,921	13,113

Les valeurs intermédiaires sont déterminées par interpolation linéaire

Montant de la prime à l'efficacité énergétique Pe

Valeur de V	Montant de la prime Pe (en c€/kWh)
V <= 35%	0,000
V de 35 à 70%	Interpolation linéaire ³
V >= 70%	4,261

3) prix = {4,0 - [(4 x (70 - V) / (70 - 35))]} arrondi à 3 décimales x 1,06533 arrondi à 3 décimales

Montant de la Prime pour le traitement d'effluents d'élevage Pr:

Valeur de Pmax	Montant de Pr _{max} (en c€/kWh)
Inférieure ou égale à 300 kW	2,770
Entre 300 kW et 500 kW	Interpolation linéaire ⁴
Egale à 500 kW	2,237
Entre 500 kW et 1 000 kW	Interpolation linéaire ⁵
Supérieure ou égale à 1 000 kW	0,000

4) prix = {2,1 + [(2,6 - 2,1) x (500 - Pmax) / (500 - 300)]} arrondi à 3 décimales x 1,06533 arrondi à 3 décimales
 5) prix = {(2,1 x (1000 - Pmax) / (1000 - 500))} arrondi à 3 décimales x 1,06533 arrondi à 3 décimales

Précision: Dans le cas de l'interpolation linéaire, le calcul du prix intermédiaire se fait avec les prix indiqués dans l'annexe de l'arrêté tarifaire; le résultat (arrondi à 3 décimales) est ensuite multiplié par le coefficient "K" de l'année. Le résultat est arrondi à 3 décimales.

Dans le cadre des missions de service public prévues par l'article L. 314-1 du code de l'énergie, EDF est tenue d'acheter l'électricité produite par certaines installations dont l'Etat souhaite encourager le développement, à des conditions définies par les pouvoirs publics.